

Politique relative aux revenus

<i>Secteur de la politique</i>	Politiques financières
<i>Numéro de la politique</i>	PFIN-02
<i>Autorité approbatrice</i>	Conseil d'administration
<i>Approbation par résolution le</i>	3 juin 2025

Table des matières

1.	Principes généraux	2
2.	Affiliations.....	3
2.1.	Autres frais liés aux affiliations	4
3.	Frais de formation.....	4
3.1.	Formation des entraîneur.e.s	4
3.2.	Formation des officiel.le.s	5
4.	Frais d'inscription aux compétitions	5
5.	Pénalités (amendes).....	6
5.1.	Inscriptions	6
5.2.	Musiques, vidéos et remises de documents	7
5.3.	Club hôte et compétitions sanctionnées.....	7
5.4.	Officiel-le.s	8
5.5.	Déroulement de compétition.....	9
6.	Autres articles	9
6.4.	Programme ALLEZ à l'Eau	9
6.5.	Articles	9
6.6.	Frais postaux.....	10

1. Principes généraux

La politique relative aux revenus est en vigueur le 1^{er} septembre de l'année en cours, et ce, jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Natation Artistique Québec ayant l'obligation d'assurer la pérennité de l'organisation, cette dernière pourrait se voir modifiée en cours d'année. Toutefois, un délai raisonnable et une communication claire à cet effet sera transmise aux membres avant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique.

2. Affiliations

Les frais d'affiliations sont non-remboursables et non transférables. Ils donnent accès à tous les services offerts par Natation Artistique Québec (NAQ) et Natation Artistique Canada (NAC) pour la période du 1er septembre au 31 août de la saison concernée.

Les frais d'affiliations sont exonérés de la taxation.

N.B. Les frais de transaction de la plateforme RAMP sont en sus et aux frais de l'utilisateur.

TYPE	MEMBRES	Coût NAQ	Coût NAC	TOTAL
Clubs	Compétitif, maître et association régionale	645.00 \$	125.00 \$	770.00 \$
	Récréatif	445.00 \$	70.00 \$	515.00 \$
	Licencié (villes- ALLEZ à l'eau)	250.00 \$	250.00 \$	500.00 \$
Entraîneur.e.s	Compétitif	63.00 \$	36.00 \$	99.00 \$
	Récréatif	25.50 \$	10.50 \$	36.00 \$
Assistant.e-entraîneur.e ALLEZ à l'eau!	Assistant.e ALLEZ à l'eau	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Officiel.le.s	Provincial (niveau 2 et moins)	13.00 \$	11.00 \$	24.00 \$
	National et international (niveau 3 et plus)	N/A	22.00 \$	22.00 \$
Participant.e.s	Athlète compétitif national	113.00 \$	59.00 \$	172.00 \$
	Athlète compétitif provincial	56.00 \$	59.00 \$	115.00 \$
	Athlète compétitif régional	28.00 \$	36.00 \$	64.00 \$
	Athlète compétitif natation artistique adaptée	28.00 \$	36.00 \$	64.00 \$
	Athlète compétitif Maîtres	28.00 \$	36.00 \$	64.00 \$
	Participant.e récréatif	7.50 \$	10.50 \$	18.00 \$
	Participant.e. récréatif – courte durée (6 semaines ou moins)	2.50 \$	3.50 \$	6.00 \$
	Participant.e ALLEZ à l'eau	7.50 \$	10.50 \$	18.00 \$
Administrateur.trice.s	"Associate registrant"	4.50 \$	10.50 \$	15.00 \$
Bénévoles	Bénévoles	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$

2.1. Autres frais liés aux affiliations

Pour toute erreur d'affiliation d'athlètes, d'entraîneur·e·s et/ou d'officiel·le·s occasionnant des coûts à la Fédération, le club se verra imposer des frais de 25,00\$ pour chacune des erreurs.

Toute personne en mutation doit aviser le club qu'il quitte avant de procéder à son affiliation au nouveau club. Se référer au processus de transfert de club.

Tous les transferts sont exempts de coûts.

3. Frais de formation

Les frais liés aux formations sont sujets à la taxation. Les coûts de la présente section sont présentés **taxes incluses**.

3.1. Formation des entraîneur·e·s

FORMATION	THÉORIQUE	PRATIQUE	DOCUMENTATION	ÉVALUATION
Assistant ALLEZ à l'eau!	40.00 \$			
Instructeur·trice ALLEZ à l'eau!	Modules 1 à 5 150.00 \$	Module pratique 60.00 \$	50.00 \$ (NAC)	75.00 \$
Instructeur·trice communautaire – Licencié ALLEZ à l'eau!	150.00 \$			
Compétition Introduction	Modules 1 à 8 375.00 \$	Module pratique 60.00 \$	80.00 \$ (NAC)	Portfolio 85.00 \$ Évaluation en entraînement 85.00 \$ Évaluation en compétition 85.00 \$

Le cours « Assistant ALLEZ à l'eau! » ne confère que le droit d'assister un entraîneur certifié. Se référer à la Politique d'adhésion et d'affiliation pour plus de détails.

Les frais des préalables ne sont pas inclus dans les montants mentionnés ci-haut. Le paiement de la documentation doit être fait directement à Natation Artistique Canada pour pouvoir entamer les modules de formation spécifique.

L'évaluation en entraînement peut se faire via une vidéo d'une heure ou le déplacement de l'évaluateur·trice en personne (des frais de déplacement peuvent s'appliquer).

*Les évaluations en personne sont conditionnelles à la disponibilité des évaluateur·trice·s.

Des frais additionnels de 85.00 \$ sont chargés pour une deuxième correction de portfolio.

Des frais additionnels de 85.00 \$ sont chargés pour une deuxième correction de l'évaluation en entraînement via vidéo. Pour une reprise d'évaluation en personne, les frais de déplacement de l'évaluateur sont aux frais de l'entraîneur.

Des frais additionnels de 85.00 \$ sont chargés pour une deuxième évaluation en compétition.

Les coûts pour la formation sous forme de « challenge » sont les mêmes que pour le cours régulier (cette forme de cours est accordée à des cas particuliers uniquement).

3.2. Formation des officiel.le.s

FORMATION	COÛTS
Prérequis	40.00 \$
Niveau 1	115.00 \$
Contrôleur.e technique	120.00 \$

Prérequis :

Cette formation s'adresse aux personnes qui n'ont pas un niveau ou une expérience considérée suffisante par NAQ pour passer directement au niveau 1.

Niveau 1 :

Cette formation inclus un polo noir pour officiel.le.

4. Frais d'inscription aux compétitions

Les frais liés aux compétitions sont sujets à la taxation. Les coûts de la présente section sont présentés **taxes incluses**.

QUOI	DÉTAIL	COÛT
Frais d'inscription	Club	75.00 \$
	Athlète national	50.00 \$
	Athlète provincial	30.00 \$
	Athlète régional	25.00 \$
	Athlète natation artistique adaptée	25.00 \$
	Athlète maître	35.00 \$
Frais d'épreuve	Figures et habiletés	45.00 \$
	Solo (tech et libre)	50.00 \$
	Duo/Duo mixte (tech et libre)	60.00 \$
	Équipe (tech et libre)	130.00 \$
	Combo et routine acrobatique	150.00 \$

Les frais d'inscription aux compétitions sont non remboursables et non transférables.

Les frais des épreuves sont remboursables, dans la mesure où le retrait d'un.e participant.e est confirmé à l'arbitre.

5. Pénalités (amendes)

Toutes les amendes et pénalités sont exonérées de la taxation.

Toutes les amendes en compétition devront être signées par l'entraîneur.e ou l'officiel.le en faute et l'arbitre en chef de la compétition. Elles seront facturées au club par la suite.

5.1. Inscriptions

- 5.1.1 Les inscriptions, qui ne respectent pas la date limite établie engendrent une amende de 15,00 \$ par club par jour de calendrier de retard jusqu'à concurrence de 120,00 \$.
- 5.1.2 Une amende de 100,00 \$ sera exigée au club qui inscrit des athlètes qui sont non affiliés aux compétitions, dans une période de sept jours précédant le début de la période d'inscription.
- 5.1.3 Jusqu'à 5 jours ouvrables avant la compétition, un coût de 25,00 \$ sera exigé pour chacun des ajouts ou corrections aux inscriptions reçues.
- 5.1.4 Tout changement aux inscriptions dans un délai de moins de 5 jours ouvrables, entraînera une amende de 125,00 \$ par correction ou ajout.
- 5.1.5 Une amende de 50,00 \$ sera exigée au club qui ne transmet pas le nom de l'officiel.le qui représente son club dans les délais prescrits.

- 5.1.6 Une amende de 50,00 \$ sera exigée au club qui ne transmet pas les changements de nom au niveau des substituts dans les délais indiqués au manuel de règlements de compétition de NAQ.

5.2. Musiques, vidéos et remises de documents

- 5.2.1 Une amende de 50,00 \$ sera imposée au club qui n'a pas envoyé la musique numérisée, la vidéo ou la carte de déclaration à l'endroit indiqué dans la trousse dans les délais prescrits;
- 5.2.2 Une amende de 50,00 \$ sera imposée au club dont la musique numérisée ou la vidéo n'a pas été enregistrée selon les directives;
- 5.2.3 Une amende de 50,00 \$ sera imposée au club dont la musique numérisée, la vidéo ou la carte de déclaration n'est pas identifiée selon les directives;
- 5.2.4 Une amende de 50,00 \$ sera imposée au club qui ne remet pas la musique numérisée ou la vidéo de manière conforme (format d'enregistrement);
- 5.2.5 Une amende de 200,00\$ sera imposée au club qui utilisera une musique numérisée appartenant à un autre club dans la même année de compétition ou l'année suivante.

5.3 Club hôte et compétitions sanctionnées

- 5.3.1 Une amende de 50.00 \$ sera imposée au club hôte qui n'a pas remis la trousse d'information dans les délais prescrits;
- 5.3.2 Une amende de 50.00 \$ sera imposée au club hôte qui n'a pas respecté les délais prévus au manuel des règlements de NAQ pour les événement et compétition invitation sanctionnée par NAQ ;
- 5.3.3 Une amende de 100,00 \$ sera imposée à la région si les inscriptions aux Jeux du Québec Régionaux ne sont pas remises à la Fédération dix (10) jours avant la compétition afin d'être validées.

5.4 Officiel-le-s

- 5.4.1 Une amende de 25,00 \$ sera imposée à l'officiel-le qui ne porte pas visiblement son bracelet en tout temps lors des compétitions;
- 5.4.2 Une amende de 25,00\$ sera imposée à l'officiel-le qui est en retard pour la réunion des officiels;
- 5.4.3 Une amende de 25, 00\$ sera imposée à l'officiel-le qui ne respecte pas la tenue vestimentaire exigée;
- 5.4.4 Une amende de 50,00\$ sera imposée à l'officiel-le qui ne respecte pas son assignation d'ateliers durant une compétition. L'amende sera imposée pour chacun des ateliers non respectés.
- 5.4.5 Une amende de 400,00\$ par jour de compétition et par officiel-le sera imposée au club qui ne fournit pas d'officiel-le à une compétition. Une partie du montant pourrait être redistribuée aux clubs ayant fournis tous les officiel.le.s demandé.e.s.

5.5 Déroulement de compétition

- 5.5.1 Une amende de 50,00\$ sera imposée au(x) club(s) dont les sacs des athlètes se retrouvent sur la plage de la piscine durant la compétition;
- 5.5.2 Une amende de 50,00\$ sera imposée à l'entraîneur-e ou l'athlète qui fait usage de maquillage ou de gélatine au bord de la piscine;
- 5.5.3 Une amende de 50,00\$ sera imposée à l'entraîneur-e ou l'athlète qui circule sur la plage de la piscine lors de la prestation d'une routine;
- 5.5.4 Une amende de 50,00\$ sera imposée à l'entraîneur-e qui ne soumet pas le nom des suppléant-e-s ou des forfaits selon les délais prescrits.
- 5.5.6 Une amende de 50, 00\$ sera imposée à l'entraîneur-e qui ne porte pas son bracelet en tout temps lors des compétitions;
- 5.5.7 Une amende de 50,00\$ sera imposée à l'entraîneur-e ou l'athlète qui n'est pas en règle et qui est présent-e au bord du bassin. L'amende sera imposée au club de l'entraîneur-e ou de l'athlète ainsi qu'au club hôte (lors d'événements non fédérés, mais sanctionnés).
- 5.5.8 Une amende de 50,00 \$ sera imposée à l'entraîneur-e qui frappe sur le bord du bassin ou des échelles de la piscine;
- 5.5.9 Une amende de 25,00 \$, sera imposée à l'entraîneur-e qui ne se présente pas ou n'est pas représenté-e par un-e autre entraîneur-e à la réunion obligatoire de l'arbitre en chef, tel que déterminé dans l'horaire de compétition.
- 5.5.10 Lorsqu'une réclamation (protêt et/ou contre-protêt) est déposée, la feuille d'amende doit être signée par la personne qui dépose la réclamation auprès de l'arbitre. La somme de 100,00\$ sera facturée au club en question par élément contesté. Si la réclamation (protêt ou contre-protêt) est accordée, cette somme sera remboursée.

6 Autres articles

Les articles seront remis sur réception du paiement. Les prix ci-dessous sont présentés **taxes incluses**

6.4 Programme ALLEZ à l'Eau

Le formulaire pour commander les articles du [programme ALLEZ à l'eau!](#) se trouve dans la plateforme d'affiliation en se connectant avec l'identifiant du club.

6.5 Articles

PRODUITS	COÛTS
Polo arbitre (rouge)	60.00 \$
Polo officiel.le (noir)	60.00 \$
Carte de pointage	40.00 \$
Balises (jusqu'à épuisement des stocks)	45.00 \$

D'autres articles pourraient être offerts en cours d'année. Ces ventes sporadiques seront annoncées selon la situation en vigueur au moment de la vente.

6.6 Frais postaux

Les frais postaux, si requis, seront à la charge de l'acheteur et déterminés lors de l'envoi.